

**Procès-verbal du Conseil
d'administration
Local de l'AED (A-2405)
3 avril 2012**



Présents : Julien Boucher (Président du CA)
Roxanne Chaudier (Présidente de l'AED)
Stéphanie Richard (VP Affaires administratives de l'AED)
Bin Xia Zhang (RepAC Section C)
Arad Mojtahedi (RepAC Section D)
Charles Péladeau (Administrateur 2^e année)
Stéphanie Ruel (Administrateur 3^e année)
Mountagha Sow (Administrateur 3^e année)
Brian Kirk Vidal (RepAC Section A)
Isabelle Nazon (RepAC Section E)
Hamza Benqassmi (Administrateur 2^e année)
Gabriel Boisvert (Administrateur 2^e année)

Absents : Simon Jolicoeur (RepAC Section B)
Kim Bélair (Administrateur 3^e année)
Émilie Audy (Représentante du Conseil de famille)

0. Ouverture

Le Conseil d'administration débute à 11h40.

1. Adoption du procès-verbal du 21 mars 2012 reporté au prochain CA

Stéphanie Richard dit que le procès-verbal du 21 mars 2012 sera adopté le 11 avril prochain, car elle n'a pas encore commencé à arranger le document en question.

2. G.C.D.P. (huis clos)

3. Démission du Trésorier de l'AED

Roxanne dit qu'Hassan Chahrour a donné sa démission et que c'est elle qui va assumer le travail de la trésorerie d'ici la fin du mandat. Elle ajoute que les autres exécutants prennent le plan de relance en charge.

Roxanne dit qu'elle tente de comprendre ce qui se passe dans le travail de trésorerie depuis le début de l'année, car c'est assez complexe.

Arad demande à Roxanne pourquoi les comités sont en retard dans leur budget. Roxanne dit que les comités sont sensés recevoir un document à jour des finances. Il semble que cela n'a pas été fait depuis longtemps par Hassan.

Bin demande si des comités risquent de demander plus d'argent que prévu. Roxanne dit que techniquement ça devrait être correct, car les montants n'ont pas encore été mis à jour.



Roxanne dit que des ententes ont été conclues entre le trésorier et les comités sans en parler en exécutif. Il a, entre autres, convenu avec le comité SimONU qu'ils pourraient obtenir un retour de fonds suite à la simulation à New York.

Julien demande à Roxanne comment Hassan a pris sa décision de démissionner finalement.

Roxanne dit que nous avons eu un exécutif informel après l'AG spéciale pendant lequel nous avons longuement discuté.

Elle termine en disant que nous avons pris les meilleures décisions pour l'équipe et pour l'AED.

Gabriel Boisvert demande à quel moment que la prochaine trésorière va entrer dans l'action.

Roxanne répond que très bientôt, car elle va avoir besoin d'un coup de main pour démêler le tout!

4. Modification aux Règlements généraux

Voici les modifications proposées par l'exécutif concernant les propositions énoncées en Assemblée générale spéciale du vendredi 23 mars.

71. Trésorier

Le Trésorier a la charge de la gestion des fonds de l'Association et de ses livres de comptabilité. À cet effet, il a notamment les fonctions suivantes :

a) la charge de la comptabilité de l'Association suivant les principes comptables généralement reconnus, dont un relevé précis de l'actif et du passif, des transactions financières ainsi que des recettes et déboursés de l'Association, dans un ou des livres appropriés à cette fin. Il doit laisser examiner les livres et comptes de l'Association par les administrateurs et les officiers.

b) le dépôt des fonds de l'Association dans une institution financière désignée par le Comité exécutif.

c) la préparation, en collaboration avec le Comité exécutif, du budget annuel de l'Association, détaillant la justification de chaque poste financier.

d) la vérification tout au long de l'exercice financier de la conformité au budget de l'évolution financière de l'Association.

e) l'application, dans la mesure du possible, des contrôles suggérés par le vérificateur des comptes de l'Association.

f) la présentation des états financiers périodiques, dont notamment le bilan et l'état des résultats, et le budget annuel de l'Association au Conseil



d'Administration. Les états financiers provisoires doivent être présentés en date du 1er mars.

« Les états financiers de l'Association doivent être présentés à au moins trois moments pendant l'année, soit en septembre, en janvier et en avril. De plus, le Trésorier doit soumettre un rapport financier aux membres sept (7) jours francs avant chacune des Assemblées générales où il sera question des finances de l'Association. »

g) la supervision financière des comités socioculturels, notamment une rencontre au début de l'exercice financier avec le trésorier de chaque comité afin d'élaborer leur budget respectif et des rencontres régulières afin d'assurer une évolution financière de chaque comité en conformité avec les prévisions budgétaires.

h) la prise de toute assurance de responsabilité ou de dommages requise par l'Association

i) la supervision des employés de l'Association.

35. Pouvoirs et devoirs du Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration a les pouvoirs et devoirs suivants :

a) maintenir l'ordre et le décorum.

b) vérifier la validité des convocations et la présence du quorum avant de procéder à l'ouverture d'une séance.

c) accorder et retirer le droit de parole.

d) prendre connaissance des présents Règlements généraux et des règles de procédure, et de voir à leur respect lors de toute séance du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée générale.

e) assurer le respect de la compétence du Conseil d'Administration et obtenir pour les administrateurs les informations dont ils auront besoin afin d'accomplir leurs fonctions.

« f) procéder, avec l'aide du Vice-président aux Affaires administratives, à une formation complète et adéquate des nouveaux administrateurs afin que ceux-ci soient à même de comprendre la réelle mission du Conseil d'administration. »

66. Devoirs (du Comité exécutif)

Afin de bien remplir ses fonctions, chaque officier a notamment comme devoirs :

a) de prendre connaissance des présents Règlements généraux, lesquels doivent être remis aux officiers, par le Vice-président aux Affaires administratives, dès leur entrée en fonction.

b) de rédiger, en collaboration avec les autres officiers, et de présenter, lors de la première séance ordinaire du Conseil d'Administration du trimestre d'automne, un plan d'action pour l'année à venir, incluant des objectifs pour son poste et un calendrier approximatif d'échéanciers pour leur accomplissement.



c) de rédiger et de présenter, lors de la première séance ordinaire du Conseil d'Administration du trimestre d'hiver, un rapport de mi-mandat contenant un résumé des activités accomplies et faisant état des priorités à venir.

d) de rencontrer les candidats au poste qu'il occupe, si ces derniers le désirent, afin d'échanger toutes les informations pertinentes relatives à ses fonctions avec les candidats.

e) de rédiger un rapport de transition, à remettre à son successeur avant le quinzième jour du mois de mai de l'année au cours de laquelle il termine son mandat, contenant un exposé des activités accomplies et des recommandations pertinentes relatives aux fonctions rattachées à son poste, en vue d'assurer une meilleure passation des pouvoirs pour le premier jour du mois de juin.

f) de rédiger un rapport de fin de mandat, à remettre lors de la première séance ordinaire du Conseil d'Administration du trimestre d'automne suivant la fin de son mandat, contenant un exposé des activités accomplies et des recommandations pertinentes relatives aux fonctions rattachées à son poste, en vue d'aider l'évolution et le perfectionnement de l'Association.

g) de prendre toute mesure nécessaire afin de s'assurer que la passation des pouvoirs entre lui et son successeur se fasse dans les meilleurs délais et de façon efficiente.

« h) Lorsque survient une sortie d'argent d'une valeur de plus de 5000\$ non budgétée, par exemple un vol, une fraude, une dépense imprévue ou un événement déficitaire, l'Association doit envoyer un communiqué dans les 10 jours ouvrables suivant la connaissance de l'incident. L'exécutif devra ensuite tenir une Assemblée générale spéciale au besoin, sur décision du Conseil d'administration, dans le mois suivant la parution de ce communiqué. »

Roxanne mentionne que ce qu'on voulait prévoir par l'article 66 h) est un événement vraiment imprévu et que par transparence on convoque des Assemblées générales pour discuter de ces situations.

Isabelle dit que les délais sont assez contraignants par rapport à cette formulation.

Mountagha dit qu'une AG n'est pas vraiment nécessaire dans toutes les circonstances.

Roxanne dit qu'une AG pourrait permettre aux étudiants de poser des questions.

Julien propose qu'on rajoute dans l'article que l'AG soit sous discrétion du Conseil d'administration.

Gabriel dit que le fait de mettre sous discrétion du CA va mettre encore plus le Conseil sous les coups.



Arad se demande si 10 jours est suffisant.
Roxanne dit que non et propose 14 jours à la place.

Julien dit que 10 jours serait quand même suffisant, car on ferait juste dire qu'il y a eu un événement imprévu et on pourrait envoyer un communiqué plus détaillé par la suite.

Roxanne dit que 4 jours de plus serait nécessaire pour envoyer un seul communiqué pour mettre au courant et rassurer les gens tout d'un coup.

Arad dit que 4 jours ça peut faire une différence au bout du compte, il est donc d'accord avec Roxanne.

Mountagha dit que le but de cet article est d'informer les étudiants le plus rapidement possible.

Roxanne dit que si on a 14 jours, ça permet de rédiger un communiqué plus conséquent dans les circonstances.

Stéphanie Ruel dit que le délai de 10 jours c'est mieux.

Hamza dit que c'est un peu futile de discuter du délai de 10 ou 14 jours. Il dit que ça ne ferait pas de mal de donner 4 jours de plus à l'exécutif pour rédiger ce communiqué.

Roxanne demande 10 jours ouvrables au lieu de 14 jours francs, pour pouvoir parler avec tous les acteurs nécessaires à la résolution du conflit.

Tout le monde est d'accord pour le délai de 10 jours ouvrables.

Mouny propose en bloc les deux premières modifications aux Règlements généraux.

Charles appuie.

Les modifications aux articles 71 et 35 sont adoptées à l'unanimité.

Arad demande le vote concernant le dernier article.

La modification de l'article 66 est adoptée à majorité.

4.1 Réforme du Conseil d'administration

Mountagha parle du rapport qui a été promis en Assemblée générale spéciale le 23 mars dernier.

Il dit qu'il voudrait faire une espèce de rapport de transition avec des constatations et des recommandations pour l'année prochaine.

Charles dit qu'il serait peut-être nécessaire de créer un comité ad hoc regroupant des administrateurs de cette année et des administrateurs de l'an prochain pour rédiger ce rapport.



Roxanne dit qu'il n'y a aucune urgence de faire ça avant les examens finaux. Cependant, elle consent que ce serait une bonne chose de faire ça en mai et de laisser tout ça au futur Conseil d'administration. Julien est d'accord.

Mountagha dit que ce n'est pas nécessaire de rédiger ce rapport pour la semaine prochaine, mais qu'il serait fondamental de commencer à travailler sur le dossier.

Gabriel Boisvert dit qu'il serait souhaitable de former le comité ad hoc aujourd'hui.

Mountagha propose la création du comité ad hoc. Arad appuie.

Isabelle Nazon propose Mountagha comme président du comité ad hoc.

Stéphanie Richard note que six personnes actuellement sur le CA sont intéressés à faire partie de ce comité : Arad, Julien, Bin, Gabriel, Charles et Roxanne.

Mountagha dit que d'avoir des futurs exécutants dans ce comité n'est peut-être pas une situation souhaitable.

Roxanne dit que ces personnes seront principalement des observateurs et qu'il serait important que ces personnes soient présentes justement pour assurer une meilleure communication entre les deux institutions.

Arad propose que la proposition de création d'un comité ad hoc soit mise en dépôt jusqu'à la semaine prochaine.

Julien appuie.

5. Injonction!

Roxanne dit qu'une injonction a été déposée par Guillaume Charrette à notre égard, à l'égard de la FAECUM, à l'égard de l'ASSÉ et à l'égard de l'Université de Montréal.

Roxanne mentionne que l'injonction provisoire a été rejetée par la Cour, car il n'y a pas d'apparence de droit à l'égard de l'AED.

Elle ajoute que Guillaume Charrette devrait se désister du dossier à l'égard de l'AED. S'il continue, elle va tenir le Conseil d'administration au courant des développements.

6. Questions des administrateurs par rapport à la surveillance des exécutants



Isabelle se demande ce qui se passe par rapport aux contrats de bière.

Roxanne dit que les soumissions vont être envoyées cet après-midi, car le contrat de bières doit être signé vers la mi-mai.

Roxanne mentionne simplement que le prochain doyen et le prochain décanat sera nommé à la fin du mois d'avril, compte tenu du fait que les différentes instances de l'Université et de la faculté étaient plus occupées concernant la grève des étudiants.

Roxanne demande aux administrateurs de leur transmettre leurs impressions et des conseils pour ce qui touche des plans d'action et les documents du budget.

7. Prochain Conseil d'administration

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 11 avril à 11h30.

8. Varia

9. Fermeture

Le Conseil d'administration se termine à 12h53.